

L'ESCOUBILLE

Le magazine de vos déchets

Hors-série bilan de mandat

2020 - 2025
5 ANS PASSÉS À RÉDUIRE ET
MIEUX TRAITER LES DÉCHETS



Directeur de publication : Fabrice Fenoy
Conception, rédaction et mise en page : Service communication du Syndicat Pic et Étang
Photos : Syndicat Pic et Étang, SUEZ, Nea, Canva
Illustrations : Zdenek Sasek
Impression : Imp'Act Imprimerie
Tirage : 110 000 exemplaires
Dépôt légal : juillet 2025, ISSN : 2826-2174
 Retrouvez toute l'actualité du Syndicat sur picetang.fr ou sur les pages Facebook et LinkedIn du Syndicat.
 Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur papier PEFC . Ne pas jeter sur la voir publique.

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Pic Etang assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour six groupements de communes du sud-est de l'Hérault et de l'ouest du Gard : Pays de l'Or, Terre de Camargue, Lunel Agglo, Rhony-Vistre-Vidourle, Grand Pic Saint Loup et Pays de Sommières. Doté d'une usine de valorisation énergétique depuis 1999, le Syndicat, sous la présidence de Fabrice Fenoy, a souhaité s'engager dans une ambitieuse politique de prévention pour réduire les déchets et le recours à l'incinération.

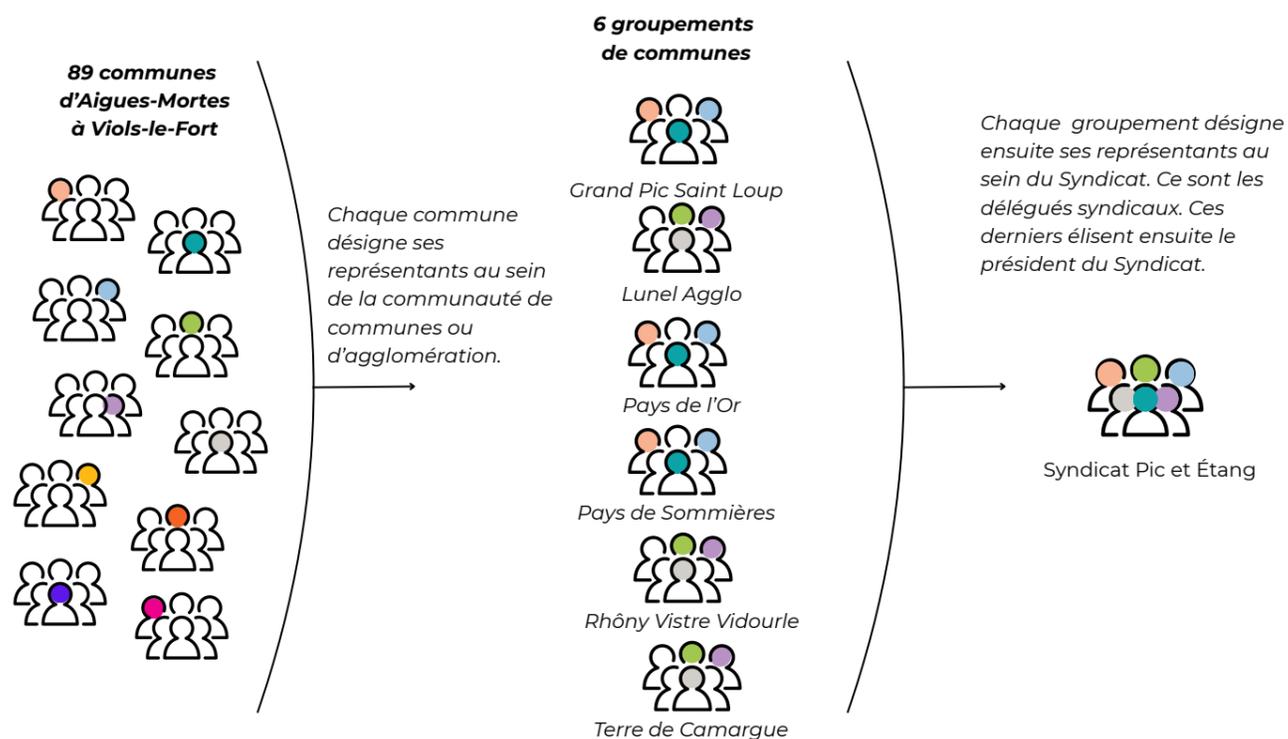
COMMENT EST ÉLU LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT ?

Tout commence avec les élections municipales. Lorsque vous votez pour élire votre conseil municipal, vous élevez aussi, indirectement, des représentants qui vont siéger dans une structure plus grande : la communauté de communes ou d'agglomération. Ce sont les conseillers communautaires. Leur rôle est de s'occuper de compétences que les communes délèguent au groupement de communes, comme par exemple la gestion des déchets.

Ces communautés (de communes ou d'agglomération) sont ensuite regroupées au sein d'un syndicat de traitement des déchets. Pourquoi un tel regroupement ? Pour des raisons de technicité et d'optimisation des coûts. Traiter les ordures ménagères est en effet une affaire de grande ampleur qui dépasse souvent les frontières d'un seul groupement de communes. Ce Syndicat est alors composé de délégués désignés par les différentes communautés membres.

Et c'est parmi ces délégués que sera élu le président du syndicat de traitement des déchets. Généralement, il s'agit d'un élu local (souvent un maire ou un conseiller communautaire) qui connaît bien les enjeux du territoire.

Sa mission ? Piloter la stratégie globale de traitement des déchets sur le territoire du syndicat.



Atelier d'éducation au tri lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets - Novembre 2024

06

ADAPTER LE TRAITEMENT DES DÉCHETS À NOTRE TEMPS – ENTRETIEN AVEC FABRICE FENOY

12

PLUS DE PRÉVENTION, MOINS D'INCINÉRATION

25

DE NOUVELLES BENNES HABITUDES EN DÉCHÈTERIE

08

PRÉSENTATION DES ÉLUS DU SYNDICAT PIC ÉTANG

16

DES EMBALLAGES PLUS ET MIEUX TRIÉS

27

LE SYNDICAT LA JOUE COLLECTIF AVEC LES COLLECTIVITÉS

09

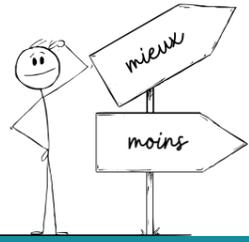
UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

18

DES VÉGÉTAUX ET RESTES ALIMENTAIRES QUI RETOURNENT À LA TERRE

30

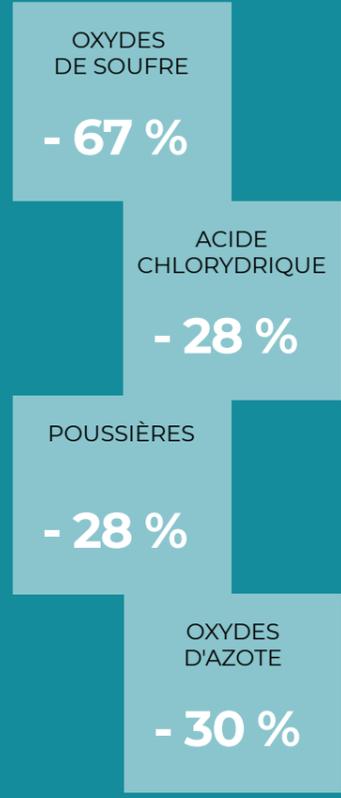
FINI DE SÉCHER SUR LES DÉCHETS, LA COMMUNICATION RENFORCÉE



5 ANS D'ACTION EN CHIFFRES

UNE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE À LA BAISSÉ

Évolution des émissions en flux (la masse totale annuelle mesurée en sortie de cheminée) de l'incinérateur entre 2021 et 2024



LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS

Nombre de structures et territoires accompagnés pour le tri hors foyer



PLUS DE PRÉVENTION, MOINS D'INCINÉRATION

Évolution des déchets incinérés par le Syndicat entre 2021 et 2024



PERSONNES SENSIBILISÉES

66 749

par les équipes prévention OCTAV en 2023 et 2024

Nombre d'heures de sensibilisation en 2 ans



PLUS D'ÉNERGIE AVEC MOINS DE DÉCHETS

Évolution de la production d'électricité par tonne incinérée entre 2021 et 2023



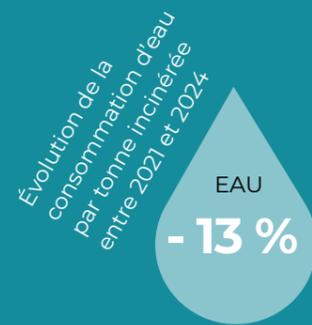
RESTES ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



Nombre de tonnes de restes alimentaires compostées chaque mois sur la plateforme de compostage

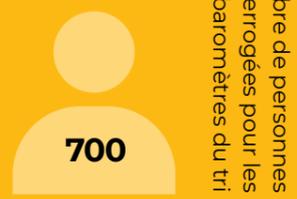
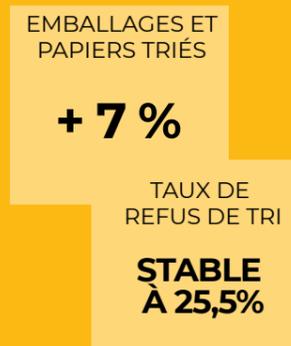


DES CITOYENS IMPLIQUÉS



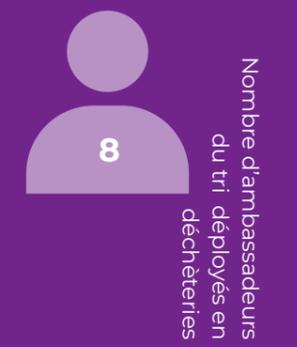
EMBALLAGES

Évolution des emballages et papiers triés entre 2021 et 2024



DÉCHÈTERIES

Évolution des encombrants entre 2021 et 2024





L'ENTRETIEN

Fabrice Fenoy

PRÉSIDENT DU SYNDICAT PIC ÉTANG

Élu le 23 septembre 2020


 @fabricefenoy

Suite à votre arrivée en septembre 2020 à la présidence du Syndicat Pic & Étang, un virage politique important a été pris...

Oui, il était nécessaire d'adapter le traitement des déchets à notre temps, le rendre plus écologique. Mieux préserver la qualité de l'air, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, favoriser la biodiversité, économiser les ressources. Quand je suis arrivé, le Syndicat brûlait 93 000 tonnes de déchets (sans compter ceux qui viennent de plus loin, de Montpellier notamment). La fosse de l'incinérateur était remplie de verre, de plastique, de restes alimentaires qui n'ont rien à faire là. On brûlait tout et n'importe quoi, et cela inquiétait les riverains, les habitants de Lunel-Viel, Valergues et Lansargues, qui se demandaient ce que rejetait l'incinérateur dans l'environnement. Aujourd'hui [NDLR : au 31 décembre 2024], nous sommes à moins de 80 000 tonnes, avec huit ans d'avance sur nos objectifs de réduction !

Comment avez-vous traduit ces orientations politiques dans le contrat d'exploitation de l'incinérateur de Lunel-Viel ?

En inversant la logique économique. D'habitude, dans ce type de contrat, on demande à l'exploitant de brûler le plus de tonnes possible pour le moins cher possible. Nous avons décidé de lui ajouter des objectifs de réduction de l'incinération et de le rémunérer en fonction de l'atteinte de ces objectifs. S'ils sont atteints ou dépassés, l'exploitant reçoit une rémunération supplémentaire. Du coup, il a intérêt à nous aider à faire de la prévention.

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Il fallait rassurer les six intercommunalités qui composent le Syndicat, qui craignaient qu'une politique trop écologique ne soit trop chère. En réalité, c'est l'inverse qui s'est passé. Nous avons négocié le contrat en 2022, quand le prix de l'électricité avait flambé. Comme l'incinérateur est une Unité de Valorisation Énergétique, il produit de l'électricité que l'exploitant revend sur le marché. Et comme elle se vendait cher, les candidats à notre appel d'offre ont baissé le prix sur le tarif d'incinération, celui que payent indirectement les 230 000 habitants de notre Syndicat. Nous avons obtenu un des tarifs les plus bas de France. Comme quoi écologie et économie peuvent très bien aller ensemble !

Peut-on dire aujourd'hui que l'incinérateur de Lunel-Viel a un impact plus faible sur l'environnement ?

Oui. Nous avons réduit la capacité d'incinération de 25% sur la durée du contrat. Donc, mathématiquement, on émet moins de polluants et de gaz à effet de serre. Et nous avons modernisé l'incinérateur, en utilisant les meilleures techniques disponibles : 14 millions d'euros ont été investis pour diminuer les rejets, parfois jusqu'à 50 % sur certains polluants. Chez les écologistes, on oppose souvent ceux qui sont pour la décroissance, qu'on caricature en disant qu'ils veulent revenir à la bougie, et ceux qui sont pour la croissance verte, les avions à hydrogène... Moi, je pense qu'il ne faut pas opposer les deux approches. Ici, nous avons utilisé le meilleur de ce que la technologie peut nous apporter, et nous avons «dé-technicisé», par exemple en favorisant le compostage, qui est un moyen simple et bon pour la nature de traiter les restes alimentaires.

Adapter le traitement des déchets à notre temps, le rendre plus écologique

Justement, quels efforts ont porté sur le compostage ?

Je crois que les présidents des six intercommunalités ont pleinement saisi l'enjeu du traitement des restes alimentaires. Chacun dans leur territoire, ils ont déployé des composteurs, ou quand ce n'était pas possible dans les centres-villes où il n'y a pas la place, des bornes dans lesquelles les habitants apportent leurs restes alimentaires. De notre côté, nous avons mis des agents à leur disposition pour les aider à déployer des solutions de compostage et nous avons inauguré une plateforme de compostage à Mauguio. D'autres suivront prochainement. Cela limite le recours aux engrais chimiques qui impactent la faune et la flore, et nous évite de transporter et de brûler des déchets composés principalement d'eau !

« — **Chez les écologistes, on oppose souvent ceux qui sont pour la décroissance, qu'on caricature en disant qu'ils veulent revenir à la bougie, et ceux qui sont pour la croissance verte, les avions à hydrogène... Moi, je pense qu'il ne faut pas opposer les deux approches.**

Et pour les autres déchets ?

On a beaucoup travaillé sur les emballages, notamment avec le dispositif sur les événements, *Festrif*. Mais la réduction de tonnage la plus spectaculaire est venue des encombrants de déchèterie. Depuis qu'on recycle les meubles, il y a des tonnes et des tonnes de matériaux récupérés. C'est grâce aux agents de prévention de Suez et aux gardiens de déchèterie, qui ont fait un boulot formidable auprès des usagers.

Quel bilan faites-vous de ces cinq années ?

Ce qui me réjouit, c'est que tout le monde a fait des efforts : les citoyens, en particulier ceux que nous avons mobilisés via la conférence citoyenne, les associations environnementales qui sont à l'origine de cette politique, nos partenaires des six groupements. Je remercie les élus du Syndicat, notamment les vice-présidents qui ont accepté de se lancer dans cette aventure, et la Région Occitanie : on a trois conseillères régionales très engagées sur l'écologie, Agnès Langevine, Zina Bourguet et Françoise Matheron, qui nous ont beaucoup aidés. L'entreprise Suez, dont le contrat Octav est très novateur. Les services déchets des six groupements, évidemment. Enfin, le personnel du Syndicat a remporté le défi haut la main, en faisant preuve d'une inventivité et d'un dynamisme admirables.

On met souvent en lumière la complexité administrative, les clivages qui scindent la société. En réalité, quand les citoyens, les associations, les entreprises, le personnel et les politiques sont unis dans une même démarche d'intérêt général, on peut avancer !

Les élus

LES VICE-PRÉSIDENTS



Laurent SENET
1^{er} Vice-président
délégué au suivi de
la DSP incinération



Olivier PENIN
2^e Vice-Président
Délégué aux finances



Michel CARLIER
3^e Vice-Président
Délégué aux biodéchets



Jean-Michel ANDRIUZZI
4^e Vice-Président Délégué
au suivi environnemental



Antoine ROUSSEAU
5^e Vice-Président Délégué
à la communication et à
l'harmonisation des
politiques des
groupements

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX TITULAIRES



Jérôme BOISSON



Pierre ANTOINE



Jean-François LAURENT



Thierry FELINE



Pierre LIBES



Pierre MARTINEZ



Philippe GRAS



Jean-Pierre BERTHET



Françoise MATHERON



Claude BERNARD



Brice BONNEFOUX



Alex DUMAS



Jean-Jacques ESTEBAN



Georges CAPUS



Arnaud FOUREL



Marie LEVAUX



Alain THEROND



Jacky REY

LUNEL-VIEL



Eric BILLET

Une politique de traitement écologique et économique



BAISSER LES VOLUMES ET LES COÛTS DE L'INCINÉRATION

L'usine d'incinération des ordures ménagères du Syndicat a été mise en service le 1^{er} juin 1999. L'installation était exploitée par la société OCREAL jusqu'au 31 décembre 2022. L'année 2023 a marqué le démarrage du nouveau contrat d'exploitation de l'incinérateur. Conclu sous la forme d'un contrat de performance et d'une durée de 10 ans, il intègre les enjeux essentiels portés par le Syndicat : excellence environnementale pour réduire les émissions de polluants, réduction progressive de la capacité de traitement pour une diminution des gaz à effet de serre, garantie d'un coût de traitement compatible avec les budgets des groupements membres. Après mise en concurrence, la délégation de service public de l'exploitation de l'usine a été confiée à l'entreprise SUEZ et sa société dédiée OCTAV.



RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT



EXCELLENCES TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE



GARANTIE D'UN COÛT DE TRAITEMENT ACCESSIBLE



CRÉATION D'UN PÔLE ET D'UN PLAN DE PRÉVENTION

CONCILIER ÉCOLOGIE ET BUDGET ? PIC ÉTANG L'A FAIT

Concilier économie et écologie semble parfois inatteignable. C'est pourtant bien ce qu'est parvenu à réaliser le Syndicat grâce au nouveau contrat de performance pour l'exploitation de l'incinérateur.

AVANT 2020

- Pas de limite sur les volumes incinérés, autre que la capacité technique de 120 000 tonnes par an
- Un coût de traitement standard dans la moyenne française
- Pas de politique de prévention

APRÈS 2020

- Une baisse des volumes incinérés de 120 000 à 90 000 tonnes par an sur 10 ans
- Un coût de traitement parmi les plus bas de France
- Des coûts de participation stable pour les groupements de communes
- Une ingénierie prévention des déchets + une responsable mobilisation citoyenne + un pôle prévention de 18 salariés SUEZ

Le mot de



Olivier PENIN, 2^e Vice-Président Délégué aux finances

Nous avons souhaité avant tout garantir une stabilité des coûts supportés par les intercommunalités. Le renouvellement de la délégation de service public pour l'incinérateur a été l'occasion de créer un montage financier offrant un coût stable, voire légèrement à la baisse, sur toute la durée du contrat. C'était important pour éviter aux collectivités, et donc aux habitants, des fluctuations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Par ailleurs, nous avons investi dans l'humain. Le Syndicat est en effet passé de 2 à 15 agents, avec une expertise accrue. Ce renforcement nous a permis d'offrir un meilleur soutien aux intercommunalités, tirant parti d'une conjoncture financière favorable. Néanmoins, nous devons rester prudents. Nous ne sommes jamais à l'abri d'aléas, comme une décision fiscale imprévue qui impacterait les finances du Syndicat. Anticiper l'avenir et être préparé, même face à l'inconnu, fait partie de notre responsabilité vis-à-vis des élus et des habitants.

OCTAV



1er contrat de performance de France

APPLIQUÉ À UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS AVEC BAISSE VOLONTAIRE DE LA CAPACITÉ

*DSP : Délégation de Service Public

PLUS D'ÉLECTRICITÉ AVEC MOINS DE DÉCHETS

Des travaux ont été effectués pour améliorer la performance énergétique de l'incinérateur. L'objectif est de produire plus d'électricité à partir des déchets.

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Des aménagements ont également été effectués en 2024 afin de réduire la consommation en eau sur site. Ils ont permis la création d'une capacité de stockage complémentaire des eaux pluviales dans le but de réutiliser les eaux dans le process. Les espaces verts extérieurs ont également été modifiés en vue de réduire de manière significative la consommation d'eau d'arrosage.

BILAN EAU

Évolution de la consommation d'eau par tonne incinérée entre 2021 et 2024

- 13 %

Le mot de



Laurent SENET, 1^{er} Vice-président délégué au suivi de la DSP* incinération

Avant d'engager le renouvellement de la DSP, notre priorité a été de bâtir un consensus solide et une méthode de travail collaborative avec les élus de nos six intercommunalités. Avec Fabrice Fenoy, nous avons d'abord rédigé main dans la main un pacte de gouvernance, définissant ainsi notre feuille de route commune. Nous avons ensuite lancé une étude approfondie sur les restes alimentaires et végétaux. L'objectif était double : fédérer nos énergies et valider la faisabilité de nos ambitions de réduction de l'incinération de la future DSP, tout en identifiant les moyens nécessaires. Aujourd'hui, ce pari est pleinement gagné ! Nous avons non seulement réussi à diminuer l'incinération, tout en conservant une capacité de traitement pour les déchets extérieurs au Syndicat. Mieux encore : nous produisons plus d'énergie avec moins de déchets. Grâce à l'amélioration du tri, les déchets que nous brûlons contiennent moins d'eau et produisent plus de chaleur, donc plus d'énergie. C'est une réussite sur tous les plans. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement sans faille de cette équipe d'élus et d'agents avec lesquels j'ai été heureux de m'impliquer.

BILAN ÉNERGIE

Évolution de la production d'électricité par tonne incinérée entre 2021 et 2023*

+4,3 %



* les chiffres 2024 ne reflètent pas la pleine production énergétique de l'UVE en raison des travaux (arrêts et démarrages de lignes, réglages process...)

Travaux d'aménagement paysager Juin 2024



ZOOM SUR

LES TRAVAUX POUR RÉDUIRE LES POLLUANTS

Le système de traitement des fumées a été renforcé entre l'automne 2024 et le printemps 2025. Pourquoi ces travaux ? Pour réduire les émissions et protéger au maximum la qualité de l'air et l'environnement.

La grande nouveauté, c'est l'installation d'une double filtration des fumées sur les deux lignes de traitement, grâce au remplacement des électrofiltres par des filtres à manches.

L'incinérateur est désormais doté de ce que la réglementation dénomme " les meilleures techniques disponibles ". Il atteint ainsi les seuils de rejets les plus bas au niveau français et européen.



Pose du nouveau filtre à manches sur la ligne deux, le 9 octobre 2024, en remplacement de l'ancien électrofiltre.



Le mot de

Jean-Michel ANDRIUZZI, 4^e Vice-Président Délégué au suivi environnemental

L'incinérateur de Lunel-Viel est une installation industrielle performante, dont la maintenance rigoureuse garantit une fiabilité élevée, le plaçant à l'avant-garde de l'excellence environnementale. Depuis sa mise en service, son fonctionnement repose sur des dispositifs optimisés, conçus pour maîtriser et réduire les émissions atmosphériques. Ainsi, leurs niveaux restent aujourd'hui largement en dessous des seuils réglementaires en vigueur. Dans une volonté d'aller encore plus loin en la matière, nous avons inscrit dans la délégation de service public la réalisation de travaux visant à renforcer le système de traitement des fumées. Les mesures effectuées en continu, garanties par des contrôles indépendants, attestent d'une diminution notable des polluants suite à la mise en œuvre de ces aménagements. Ces résultats devraient encore s'améliorer sur 2025.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Évolution des émissions en flux (la masse totale annuelle mesurée en sortie de cheminée) de l'incinérateur entre 2021 et 2024

OXYDES DE SOUFRE

- 67 %

ACIDE CHLORYDRIQUE

- 28 %

POUSSIÈRES

- 28 %

OXYDES D'AZOTE

- 30 %

14 millions d'euros

DE TRAVAUX POUR AMÉLIORER LES INSTALLATIONS

Vue aérienne de l'incinérateur



Plus de prévention, moins d'incinération

LIMITER L'INCINÉRATION AUX DÉCHETS POUR LESQUELS IL N'Y A PAS D'AUTRE SOLUTION

Le Syndicat Pic & Étang a placé la prévention au cœur de sa stratégie. Son ambition ? Minimiser l'empreinte environnementale des déchets en détournant de l'incinération tous les déchets qui peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés.

Dès 2020, le Syndicat a montré un engagement fort et structurant pour l'avenir en renforçant ses équipes, notamment avec la création d'un poste d'ingénieur prospective et prévention des déchets. De nombreuses actions de prévention ont suivi, incluant un appel à projets et des subventions pour soutenir concrètement les initiatives citoyennes et associatives.

Par ailleurs, le contrat OCTAV pour l'exploitation de l'incinérateur vise une réduction significative du recours à l'incinération. Les actions de prévention déployées dans ce cadre ont même dépassé les objectifs initiaux de baisse de l'incinération. Ainsi, le bilan est exemplaire sur le plan environnemental avec une baisse des gaz à effet de serre et des polluants.

 CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR PROSPECTIVE ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

 24 FICHES ACTIONS POUR RÉDUIRE LE RECOURS À L'INCINÉRATION AVEC OCTAV

 UN APPEL À PROJETS PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

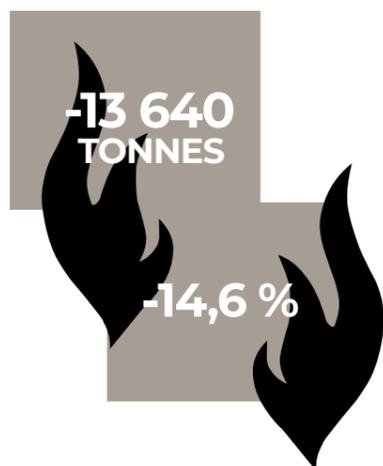
 DES SOUTIENS FINANCIERS POUR ACCOMPAGNER LE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

 CRÉATION DE FESTRIF POUR MIEUX GÉRER LES DÉCHETS SUR LES ÉVÉNEMENTS

02

BILAN INCINÉRATION

Évolution des déchets incinérés par le Syndicat entre 2021 et 2024



Vue sur un des fours de l'incinérateur



Casque de réalité virtuelle pour une immersion en centre de tri - novembre 2024 pour la semaine européenne de réduction des déchets.



ZOOM SUR

LES ACTIONS DE PRÉVENTION OCTAV

Le nouveau contrat d'exploitation de l'incinérateur, qui a débuté en 2023, comprend un important volet prévention. Il intègre notamment la création d'un parcours pédagogique sur les déchets, ainsi que la mise en œuvre de fiches actions sur trois thématiques : les emballages, les biodéchets et les encombrants en déchèterie.

BILAN SENSIBILISATION

66 749 personnes sensibilisées par les équipes prévention OCTAV en 2023 et 2024

 18 600 HEURES DE SENSIBILISATION RÉALISÉES EN 2 ANS - 2023 / 2024

 12 AMBASSADEURS POUR TRANSMETTRE LE BON GESTE DE TRI

 DES INTERVENTIONS EN DÉCHÈTERIES, SUR LES PLAGES, DANS LES ÉVÉNEMENTS, EN PORTE-À-PORTE, PRÈS DES COMPOSTEURS

Inauguration du pavillon et du parcours pédagogiques sur les déchets le 4 décembre 2024

UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE POUR MIEUX CONSOMMER ET MOINS JETER

Ce parcours sensibilise les élèves et les citoyens à l'impact de nos habitudes de consommation et des déchets sur l'environnement. Son objectif est de transmettre les connaissances et les solutions nécessaires pour faciliter l'adoption de nouveaux comportements, au travers de cinq modules : le musée des objets à usage unique et l'art de les éviter, le réemploi pour questionner la durée de vie des objets, le compostage pour mieux gérer les ressources alimentaires, le recyclage pour transmettre les connaissances pour bien trier et la valorisation énergétique.



Par quoi remplacer un gobelet ? Comment vider ses placards ? Toutes les réponses avec le nouveau PARCOURS pédagogique OCTAV

APPEL À PROJETS PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets, le Syndicat a lancé un appel à projets *Prévention des déchets et Économie Circulaire* en 2023. Celui-ci vise à encourager la réduction des déchets à la source, la consommation plus responsable, le réemploi (donner une seconde vie aux objets) et le recyclage.

Et ça marche ! Six projets innovants ont déjà été sélectionnés, pour un montant total de 78 500 € d'accompagnement.



Calade
UN LIEU, DES LIENS

Création d'un atelier de rénovation de meubles anciens en bois collectés



Développement d'une recyclerie de matériel pour les particuliers



Mise en place d'animations autour de l'économie circulaire et des déchets

REGEN ENVIRONNEMENT

Réalisation d'une étude sur le développement d'une solution locale de recyclage des plastiques rigides



Développement de gratiférias sur plusieurs communes du territoire du Syndicat



Développement du réemploi des bouteilles verre sur le territoire, avec notamment l'expérimentation de différents types de boucles de collecte : chez les producteurs, les distributeurs, les campings, les restaurateurs, en déchèterie.



La rue est à vous - Lunel-Viel - Mai 2025



FESTRIF POUR RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS SUR LES ÉVÉNEMENTS



PLUS DE 60 JOURNÉES OU SOIRÉES FESTIVES OU SPORTIVES ACCOMPAGNÉES EN 2024 ET 2025



400 POUBELLES DE TRI PRÊTÉES

Soirées gourmandes, fêtes votives, festivals de musique, événements sportifs... les occasions de se réunir sont nombreuses sur notre territoire et génèrent souvent beaucoup de déchets. Fort de ce constat, le Syndicat Pic Étang a décidé d'accompagner les organisateurs d'événements du territoire, qu'ils soient publics ou associatifs, dans la réduction et la bonne gestion des déchets. Lancé le 31 mai 2024, ce dispositif a pour objectif de mettre en place avec les organisateurs volontaires une série de sept mesures qui pourront être activées en partie ou en intégralité.

- Un modèle de charte "Réduction et bonne gestion des déchets" avec une vingtaine d'engagements obligatoires ou volontaires pour les exposants
- L'accompagnement des festivaliers au bon tri des déchets avec des ambassadeurs du tri
- La formation systématique des équipes organisatrices et bénévoles au tri des déchets sur les événements
- Le prêt de vaisselle lavable
- Le prêt d'une fontaine à eau pour éviter la vente de bouteille d'eau en plastique
- La mise à disposition de poubelles de tri, avec des oriflammes pour signaler les points de tri
- Le prêt de collecteurs de gobelets pour déconsigner les gobelets réutilisables

LES SOUTIENS FINANCIERS

Soucieux de promouvoir la réduction des déchets, d'améliorer le tri et de soutenir les initiatives locales, le Syndicat a déployé plusieurs dispositifs concrets. Dès 2022, un partenariat fructueux avec le groupe PAPREC a permis d'encourager le tri sélectif au sein des associations du territoire. Grâce à une convention tripartite, chaque sac jaune d'emballages correctement trié et apporté au centre de tri PAPREC de Lansargues génère un soutien financier de 10 € pour l'association, dans la limite de 500 € par an. Dans cette même optique, le Syndicat a lancé en 2023 une aide à l'achat ou à la location de broyeurs à végétaux. Cette initiative permet aux particuliers et associations du territoire, sous conditions d'éligibilité, de transformer leurs végétaux en compost ou paillage, réduisant ainsi les déplacements en déchèterie et favorisant une gestion autonome et écologique.



6 590 KILOS D'EMBALLAGES TRIÉS PAR LES ASSOCIATIONS



276 BROyeurs LOUÉS OU ACHETÉS



50 000 EUROS VERSÉS POUR L'ENSEMBLE DES DEUX DISPOSITIFS

Des emballages plus et mieux triés

RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, TRIER

Depuis l'extension des consignes de tri, presque tous les emballages peuvent être mis dans le bac jaune. Mais ce grand pas en avant a eu une conséquence inattendue : une augmentation des erreurs de tri. Pire, on estime qu'environ 40 % des emballages finissent encore à la poubelle classique, mélangés aux ordures ménagères, au lieu d'être triés et recyclés.

Face à ce constat, le Syndicat Pic & Étang a mis en place un plan d'action structuré. Il s'articule autour de quatre objectifs complémentaires.



EMBALLAGES ET PAPIERS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT
9 794 TONNES EN 2021
10 473 TONNES EN 2024

Centre de tri des emballages et des papiers de Lansargues

3



RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EMBALLAGES



FAVORISER LEUR RÉEMPLOI (CONSIGNE)



SORTIR LES EMBALLAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

BILAN EMBALLAGES

Évolution des emballages et papiers triés entre 2021 et 2024

EMBALLAGES ET PAPIERS TRIÉS

+ 7 %

TAUX DE REFUS DE TRI

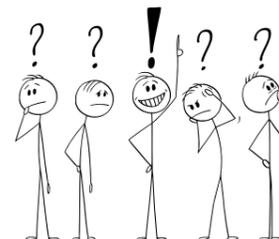
STABLE À 25,5%

???

C'est quoi?

LES REFUS DE TRI

Ils désignent l'ensemble des déchets non conformes aux consignes de tri et, de ce fait, non valorisables au centre de tri. Cela inclut les objets qui ne sont pas des emballages, comme par exemple une brosse à dents ou un jouet, la présence de restes alimentaires, ainsi que les emballages emboîtés ou insérés dans des sacs poubelles.



ZOOM SUR

à venir en 2025

L'ÉTUDE SUR LES REFUS DE TRI ET L'USAGE DES EMBALLAGES

Un quart du contenu de la poubelle jaune est actuellement mal trié et finit par être incinéré. Bien que la quantité soit connue, la composition précise de ces erreurs demeure imprécise. Pour y remédier, le Syndicat lancera en 2025 des analyses détaillées. Celles-ci permettront d'identifier les erreurs les plus fréquentes et d'ajuster précisément les actions de sensibilisation et la communication.

En parallèle, une étude sociologique sur les emballages sera menée en 2025 auprès des habitants et des touristes. Cette démarche vise à évaluer la compréhension des consignes de tri et l'efficacité des campagnes de communication. Elle permettra également d'identifier les freins et les leviers du geste de tri. L'objectif est d'intégrer la réalité du quotidien des usagers au cœur de l'accompagnement pour un tri plus performant.

DES ATELIERS POUR DIMINUER LE REFUS DE TRI

Début 2024, le Syndicat a co-organisé deux ateliers avec Citeo, l'éco-organisme des emballages. Ces sessions visaient à échanger sur les défis et les bonnes pratiques des groupements en matière de tri des emballages. L'objectif était de co-construire des solutions pour améliorer la qualité du tri et réduire les taux de refus au centre.

Les agents des services déchets des groupements de communes ont ainsi partagé leurs expériences et idées. Les équipes de prévention OCTAV ont également participé, ce qui leur a permis d'adapter leurs actions aux problématiques remontées par les territoires. Suite à ces ateliers, la sensibilisation en porte-à-porte a été renforcée, particulièrement dans les résidences et les quartiers présentant des taux de refus de collecte élevés.



Deuxième atelier sur les refus de tri - mars 2024

TRIEZ DU JAUNE

Afin de promouvoir le dispositif de soutien au tri des emballages (détaillé page 15), le Syndicat a déployé une campagne de communication ciblée auprès des six groupements de communes du territoire. En 2025, le Syndicat étudiera des recommandations spécifiques pour faciliter le tri des emballages dans la rue.



Des végétaux et restes alimentaires qui retournent à la terre

UNE MEILLEURE VALORISATION DES RESTES ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

Afin de répondre aux obligations réglementaires d'une part (loi AGECE applicable au 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de biodéchets), à la forte volonté de diminuer les quantités de déchets incinérés d'autre part, le Syndicat a élaboré une stratégie biodéchets établie sur sept leviers d'actions.

- Connaître et savoir : une étude collective pour définir les solutions à déployer (voir ci-contre)
- Former les agents pour devenir guide ou maître composteur
- Sensibiliser et animer via des actions menées sur le territoire, en collaboration avec les équipes prévention OCTAV.
- Déployer : réalisation d'études, sites de traitement, partenariats et contractualisation
- Communiquer sur les bons gestes et les solutions existantes grâce à la communication du Syndicat
- Accompagner les territoires avec l'équipe biodéchets et des réunions techniques spécifiques à ce sujet
- Suivre et évaluer, avec des caractérisations, le suivi d'aires de compostage, le baromètre du tri, les questionnaires d'usage des composteurs individuels et des broyeurs à végétaux, etc.



CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DÉDIÉ AUX BIODÉCHETS

Inauguration de la plateforme de compostage le 27 mars 2025



Le mot de ”



Michel CARLIER, 3^e Vice-Président Délégué aux biodéchets

La période qui s'achève a été particulièrement intense pour la gestion de nos restes alimentaires. Avec l'obligation du 1^{er} janvier 2024 de proposer des solutions de tri à chaque citoyen, nous avons agi avec détermination. Dès 2021, nous avons anticipé cette échéance en lançant une étude approfondie sur nos six groupements de communes. L'objectif était clair : évaluer les quantités de biodéchets et concevoir des solutions adaptées à chaque territoire – qu'il soit urbain, rural, en cœur de ville ou touristique. Nous avons choisi de privilégier le compostage de proximité partout où c'était possible. Mais quand la place manquait, des points de collecte ont été mis en place.

Pour valoriser les restes alimentaires collectés dans ces points, nous avons développé sur nos terres, à Mauguio, une micro-plateforme de compostage dédiée. Le résultat est là : entre 2021 et 2024, nous avons réussi à détourner une quantité significative de restes alimentaires de l'incinérateur.

Le chemin reste encore long, mais gageons que le tri de nos biodéchets deviendra une habitude aussi naturelle que celle du verre. Parce que finalement, du verre au vert... il n'y a qu'un pas.



Les animateurs biodéchets Pic Étang avec les agents des services Déchets des intercommunalités lors de la tournée des composteurs du territoire.



ZOOM SUR

LES SOLUTIONS PENSÉES COLLECTIVEMENT POUR TRIER LES RESTES ALIMENTAIRES

Jusqu'en 2021, chaque commune gérait ses déchets alimentaires et végétaux à sa manière, souvent via le compostage individuel ou partagé. Une gestion locale, mais qui allait bientôt évoluer.

Car une nouvelle réglementation est arrivée, imposant une date clé : le 1^{er} janvier 2024. À partir de cette date, fini de mélanger les restes alimentaires avec les ordures ménagères. Ils doivent désormais être triés et valorisés à la source (par compostage par exemple) ou collectés séparément.

Face à ce grand virage, le Syndicat a proposé une réflexion d'ensemble. En mode concertation, le Syndicat et ses groupements de communes membres ont décidé de s'unir pour lancer une étude globale à l'échelle du territoire. L'objectif ? Trouver les meilleures solutions pour que tous nos restes alimentaires et végétaux puissent devenir du compost.



Test de collecte et de compostage de restes alimentaires réalisés à l'automne 2021 pour évaluer et valider le matériel (bacs, véhicules, sacs) et la fréquence de collecte.

10 postes d'animateurs biodéchets créés

POUR SOUTENIR LES GROUPEMENTS DANS LE DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE TRI DES RESTES ALIMENTAIRES

UNE DÉMARCHE DÉCOMPOSÉE EN 3 PHASES



ÉTAT DES LIEUX, IDENTIFICATION, QUANTIFICATION ET LOCALISATION DES VÉGÉTAUX ET RESTES ALIMENTAIRES



DÉFINITION DE SOLUTIONS POUR CHAQUE TERRITOIRE



STRUCTURATION DES SOLUTIONS À METTRE EN ŒUVRE

LE SYNDICAT SE DOTE D'UN NOUVEL OUTIL DE TRAITEMENT DES RESTES ALIMENTAIRES

Jusqu'en 2025, le seul outil en propre dont disposait le Syndicat pour traiter les déchets était l'incinérateur de Lunel-Viel. Afin de diversifier ses solutions et de répondre aux enjeux de la valorisation organique, le Syndicat a développé sa première plateforme de compostage, qui a été inaugurée le 26 mars 2025 en présence de 70 personnes, élus, agents et partenaires.

Cette plateforme de compostage, baptisée "La Compostière des Rouires" et localisée à Mauguio, permet de transformer les restes alimentaires en compost pour nourrir les sols de notre région méditerranéenne qui ont tant besoin d'apports organiques.

Les restes alimentaires collectés dans les points d'apport volontaire de l'Agglomération du Pays de l'Or et de Lunel Agglo sont désormais acheminés vers cette nouvelle installation.



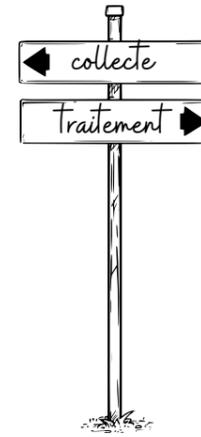
Points de collecte de restes alimentaires de l'Agglomération du Pays de l'Or et de Lunel Agglo.



CAPACITÉ
400
tonnes
annuelles

Plateforme de compostage de restes alimentaires du Syndicat, située sur la commune de Mauguio.

Projet développé avec le soutien financier de la Région Occitanie



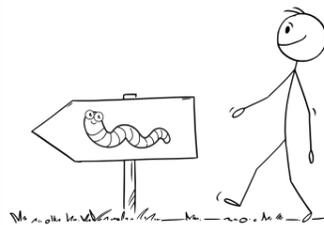
Les erreurs de tri sont retirées à la main après un contrôle visuel
Mauguio le 30 mars 2025

Les restes alimentaires, collectés dans les points d'apport volontaire du Pays de l'Or et de Lunel Agglo (Lunel, Lunel-Viel, Lansargues et Mudaison), sont acheminés et déposés dans un casier de réception. Après un contrôle visuel, les erreurs de tri sont retirées. Les restes sont ensuite mélangés à du broyat de bois pour garantir un équilibre optimal, puis transférés dans une benne pour la phase de fermentation.

C'est là que les microorganismes entrent en action, transformant les déchets en compost avec une chaleur atteignant 60-70°C, ce qui assure l'hygiénisation du processus. Une aération régulière est essentielle pour accélérer la transformation et prévenir les mauvaises odeurs. Après plusieurs semaines de maturation, le compost est prêt. Il est ensuite remis à des agriculteurs pour enrichir les sols agricoles locaux.



3,3 tonnes
DE RESTES ALIMENTAIRES SONT TRAITÉES EN MOYENNE CHAQUE MOIS DEPUIS L'OUVERTURE EN JANVIER 2025 DANS L'ATTENTE DES EXTENSIONS DES PÉRIMÈTRES DE COLLECTE.



COMMENT AMÉLIORER LE TRI DES VÉGÉTAUX DANS LES CIMETIÈRES ?

Le territoire du Syndicat compte plus de 90 cimetières. Les déchets qui y sont générés proviennent majoritairement des visiteurs, notamment des fleurs, plantes, emballages et articles artificiels. Parmi ceux-ci, les résidus végétaux constituent une part importante. Malheureusement, ils sont souvent associés à d'autres éléments non compostables, comme des fleurs artificielles ou des pots en plastique. Ces mélanges dégradent fortement la qualité de ce gisement, ce qui conduit à leur incinération plutôt qu'à leur compostage. Pour remédier à cette situation, le Syndicat a initié en 2024 une étude. Son objectif est double : établir un état de lieux précis des pratiques de tri actuelles et émettre des recommandations pour améliorer la qualité du tri. Les premiers retours des sites ayant mis en œuvre ces recommandations sont prometteurs, avec une amélioration notable de la qualité du tri des végétaux.



La mise en place d'un nouveau dispositif de tri sur le cimetière de Sommières, en février 2025, a permis d'améliorer sensiblement la qualité du tri des végétaux. En trois mois, une tonne et demie de végétaux a pu être détournée de l'incinération.



Plateforme de broyage des végétaux de Villevieille.

VÉGÉTAUX : DES PLATEFORMES À L'ÉTUDE

Avant 2013, la compétence du Syndicat se limitait principalement à l'incinération et au tri des emballages, papiers et cartons, laissant aux groupements membres la gestion des autres filières de traitement, notamment celles issues des déchèteries. Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2010 a rappelé le Syndicat à ses obligations. En conséquence, l'ensemble des contrats de traitement a été transféré au Syndicat dès le 1er janvier 2013, à l'exception des végétaux, dont le transfert a eu lieu au 1er janvier 2016. Cependant, en 2016, seuls les contrats de prestations de service étaient sous la maîtrise du Syndicat, sans qu'un inventaire précis des installations de traitement n'ait été réalisé. Face à ce constat, le Syndicat a lancé en 2023 un audit de l'exercice de la compétence traitement des végétaux, structuré en trois phases.

- 1 État des lieux et diagnostic : il a révélé que trois des six plateformes existantes doivent être régularisées, et trois autres fermées pour des raisons techniques.
- 2 Définition des ajustements et des régularisations nécessaires et proposition de scénarii.
- 3 Mise en œuvre des ajustements et des régularisations. Cette phase n'a pas encore été réalisée.

ORGANISATION DE JOURNÉES TECHNIQUES SUR LES RESTES ALIMENTAIRES

Afin de mutualiser les expériences et de co-construire des solutions, le Syndicat organise semestriellement des journées techniques dédiées aux biodéchets. Ces rencontres visent à partager les difficultés rencontrées par les groupements de communes dans la gestion des restes alimentaires et végétaux. Tous les sujets pertinents y sont abordés : de la qualité du tri dans les composteurs partagés et points d'apport volontaire à la durabilité des équipements ou la gestion des nuisances. L'objectif principal est de mutualiser les solutions et de diffuser les bonnes pratiques entre les différents territoires.



Journée Technique du Réseau Compost Citoyen Occitanie co-organisée par le Syndicat Pic Etang et le Pays de l'Or le 8 avril 2025 à Mauguio.

ZOOM SUR

LES MISSIONS DES ANIMATEURS BIODÉCHETS

L'étude sur les restes alimentaires (voir page 19) a souligné la nécessité de renforcer les moyens humains au sein de chaque groupement membre pour atteindre les objectifs de déploiement des solutions. C'est dans ce cadre que 10 postes d'animateurs biodéchets ont été créés en 2023.

Ces animateurs sont mis à disposition des groupements de communes afin de soutenir et d'enrichir leurs équipes existantes. Leur mission principale est d'assurer la réussite du déploiement du tri des restes alimentaires, notamment par l'implantation d'aires de compostage partagé et de points de collecte.

Leur rôle s'étend bien au-delà : ils œuvrent également au développement du compostage individuel, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la promotion du jardinage au naturel, et à la sensibilisation pour éviter le mélange des végétaux avec les ordures ménagères. En tant qu'acteurs de terrain, ils animent et sensibilisent divers publics – professionnels, particuliers, scolaires, citoyens bénévoles – afin de promouvoir l'ensemble des bonnes pratiques de compostage et de collecte des biodéchets sur le territoire du Syndicat.

Formation des animateurs biodéchets pour devenir guides composteurs Mai 2024



COMMENT SE LANÇER DANS LE COMPOSTAGE ? LA SENSIBILISATION AVEC OCTAV

Dans le cadre du plan de prévention OCTAV, des actions spécifiques ont été déployées pour développer le tri des restes alimentaires et la pratique du compostage. Durant les deux premières années du contrat (2023-2024), de nombreuses initiatives ont ainsi été menées en étroite coopération avec les communautés membres du Syndicat.



3616 COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISTRIBUÉS EN COMPLÉMENT DE CEUX MIS À DISPOSITION PAR LES GROUPEMENTS



194 ACTIONS DE DISTRIBUTION OU DE SENSIBILISATION



52 COMPOSTEURS COLLECTIFS SUIVIS AVEC DIAGNOSTIC ET SENSIBILISATION



6 934 FOYERS SENSIBILISÉS

Création de supports pour accompagner le tri des restes alimentaires et le compostage



Campagne de promotion de la subvention à la location ou à l'achat d'un broyeur à végétaux (voir page 15)



Numéro spécial de l'Escoubille sur les restes alimentaires et végétaux



Vidéos pour se lancer dans le tri des restes alimentaires et dans le compostage



De nouvelles bennes habitudes en déchèterie

COMPRENDRE LA COMPOSITION DES BENNES À ENCOMBRANTS POUR EN SORTIR LES DÉCHETS

En 2021, les déchets encombrants, collectés via les déchèteries du territoire, représentaient plus de 23 % des déchets apportés à l'incinérateur par le Syndicat. Leur composition variait alors selon les catégories de tri disponibles et les conditions de gardiennage. Anticipant l'émergence des nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) prévues au 1er janvier 2022 par la loi AGECE, le Syndicat a mené des caractérisations des déchets encombrants dès 2021. Ces nouvelles filières impliquaient notamment la collecte séparée des articles de sport et de loisir, de bricolage et de jardin, des jouets, ainsi que des produits et des matériaux de construction. Cependant, la séparation de tous ces déchets allait s'avérer complexe, notamment en raison des contraintes d'espace en déchèterie. Les caractérisations visaient donc à mieux connaître la composition des bennes à encombrants pour accompagner les groupements de communes dans le déploiement prioritaire de ces nouvelles filières REP.



CARACTÉRISATION DES BENNES À ENCOMBRANTS - 2021



AIDE AU DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES FILIÈRES REP



GESTION DES CONTRATS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES



Comment ça marche ?

LES FILIÈRES REP

Une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) est un dispositif qui impose aux fabricants, importateurs et distributeurs la responsabilité de la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. En pratique, ces "producteurs" adhèrent à des éco-organismes agréés, auxquels ils versent une "éco-contribution" pour chaque produit vendu. Ces éco-organismes sont alors chargés d'organiser et de financer la collecte, le tri ou la valorisation des déchets issus de ces produits, soulageant ainsi les collectivités locales et incitant les producteurs à concevoir des produits plus durables et recyclables. Pour que ces flux puissent être collectés séparément et valorisés correctement, les déchèteries doivent disposer d'un nombre suffisant de bennes dédiées à chacun de ces flux REP. Plus il y a de filières REP matures et actives, plus le besoin en bennes spécifiques en déchèterie augmente.

La benne à encombrants représente un défi majeur pour les déchèteries, car elle est souvent utilisée pour y déposer indifféremment tous les déchets non triés. En réalité, de nombreux déchets peuvent être retirés pour être valorisés, alors que tout ce qui est déposé dans la benne à encombrants est incinéré.



ÉTUDE SOCIOLOGIQUE SUR LE TRI DES RESTES ALIMENTAIRES

Le Syndicat, avec l'appui de l'ADEME et de la Région Occitanie, a conduit une étude approfondie de 12 mois afin de cerner les leviers et les freins au tri des restes alimentaires et des végétaux de jardin. Cette démarche a mobilisé plus de 400 habitants, à travers diverses méthodologies issues des sciences humaines, sociales et comportementales, assurant ainsi la robustesse des résultats.

Cette approche visait à élaborer des solutions en adéquation avec le vécu des habitants et à ajuster les communications en fonction de leurs attentes. Par exemple, le terme "biodéchets", jugé trop technique, a été retiré des communications grand public. L'étude a également révélé que la phase de stockage en cuisine est un moment critique. En conséquence, les communications sur le compostage ont été réduites au profit de messages axés sur les astuces de tri en cuisine (quoi trier, quel récipient utiliser, ouvert ou fermé, etc.), ciblant ainsi précisément les préoccupations des usagers.



Prisca Giraud, Chargée de projets Economie Circulaire à la Région, et Antoine Rousseau, 5^e Vice-président du Syndicat Pic Etang, lors la soirée de restitution de l'étude - 24 avril 2024 à Lansargues.

+ de 400

PERSONNES INTERROGÉES

ZOOM SUR

LA SENSIBILISATION DES USAGERS EN DÉCHÈTERIE

Dans le cadre du contrat OCTAV, huit ambassadeurs du tri ont été déployés dans 24 déchèteries du territoire. Au cours des deux premières années du contrat, cela représente 12 600 heures d'intervention dédiées à guider les usagers dans leur geste de tri.

Il est fréquent que ces derniers se dirigent spontanément vers la benne à encombrants, alors qu'elle doit être utilisée en dernier recours. L'erreur la plus courante concerne le mobilier, qui doit être déposé dans une benne spécifique et non avec les encombrants. Les ambassadeurs prennent le temps d'orienter les usagers vers les conteneurs appropriés.



8 AMBASSADEURS DU TRI EN DÉCHÈTERIE



12 600 HEURES DE SENSIBILISATION EN 2023 ET 2024



Alain, ambassadeur du tri, en journée sensibilisation sur une déchèterie de Lunel Agglo.

BILAN ENCOMBRANTS

Évolution des encombrants entre 2021 et 2024

-17 277
TONNES

-34,7%

ORGANISATION DE JOURNÉES TECHNIQUES DÉCHÈTERIES

Pour optimiser la gestion des déchèteries, le Syndicat met en place des rencontres techniques semestrielles. Ces sessions favorisent l'échange d'expériences entre groupements. Elles abordent des sujets cruciaux tels que l'amélioration de la qualité du tri, le rythme d'enlèvement des bennes, la gestion de l'espace sur site, ou encore la formation continue des agents. L'objectif est de partager les bonnes pratiques et de construire ensemble des solutions adaptées aux défis rencontrés sur le terrain.



Matinée technique avec les responsables des déchèteries, animée par Florence Laporte, Ingénieure Prévention des Déchets, le 15 mai 2025 à Lunel-Viel

Le syndicat joue collectif avec les collectivités



Le mot de ”



Antoine ROUSSEAU, 5^e Vice-Président Délégué à la communication et à l'harmonisation des politiques des groupements

Le territoire couvert par les six groupements qui composent le Syndicat Pic et Étang est très important et il existe une grande hétérogénéité dans les besoins exprimés par les 89 communes. Il est bien clair que les déchets ne se traitent pas de la même façon en plein été sur nos plages ou au milieu de l'hiver dans la plaine de la Vaunage !

Cette diversité, l'exécutif du Syndicat (auquel je tiens à associer Jean-François Laurent qui a assuré la première partie du mandat en tant que 5^e vice-président) l'a transformée en robustesse en partageant les questions, les besoins, mais aussi les solutions à l'échelle du Syndicat. À l'heure du bilan, c'est un vrai plaisir de constater à la fois la richesse des discussions qui ont lieu lors de nos réunions de travail, mais aussi le consensus qui se dégage dans la plupart des décisions importantes prises par le Syndicat.

UN DIALOGUE OUVERT POUR ÉCRIRE LE NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'INCINÉRATEUR

Pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'incinérateur, le Syndicat a fait le choix d'ouvrir le dialogue avec les communautés de communes ou d'agglomération pour identifier les points de convergence, de négociation et de divergence.

Des ateliers ont été menés au sein des six groupements de communes, mais aussi au sein des élus du Syndicat, pour définir un modèle qui convienne à tous.

Un écosystème d'une trentaine d'associations et structures de l'économie sociale et solidaire a également été intégré au contrat OCTAV d'exploitation de l'incinérateur.



30 ASSOCIATIONS OU ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PARTENAIRES

Célébration du nouveau contrat de performance OCTAV pour l'exploitation de l'incinérateur le 11 mai 2023 en présence de nombreux agents, élus et partenaires.

- 1 - Antoine André, Directeur Régional Sud-Ouest, Citeo
- 2 - Camille Fabre, Directeur régional délégué, ADEME
- 3 - Fabrice Fenoy, Président, Syndicat Pic Etang
- 4 - Antoine Bousseau, Directeur Général des Services aux Collectivités, SUEZ
- 5 - Agnès Langevine, Vice-présidente, Région Occitanie



DES ACTIONS DE PRÉVENTION PILOTÉES AVEC LES COLLECTIVITÉS

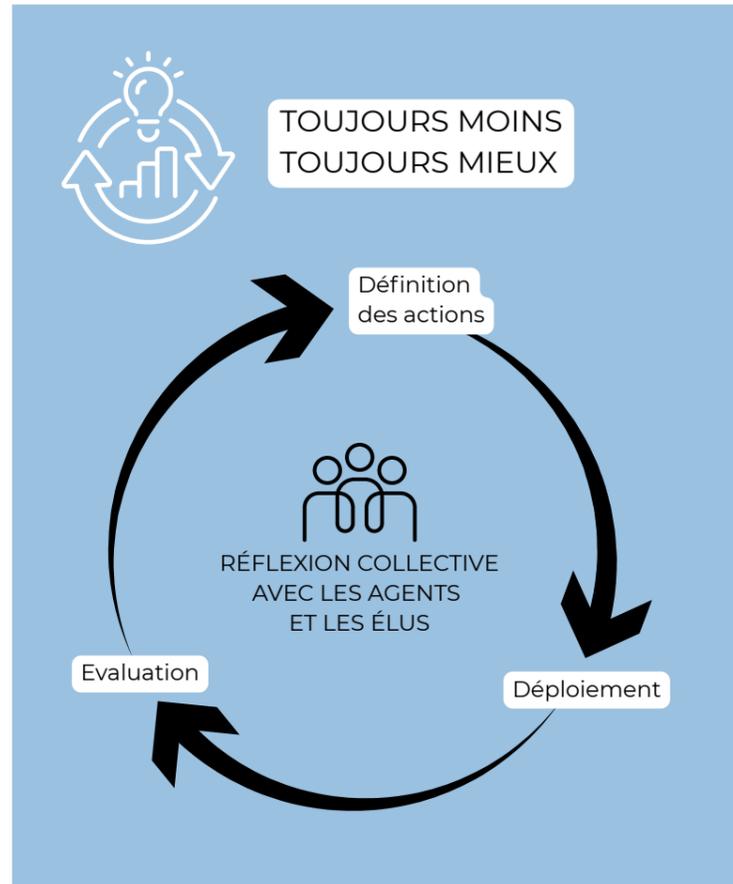
Le nouveau contrat d'exploitation de l'incinérateur, lancé en 2023, ne se contente pas de faire "brûler" les déchets. Il intègre un plan de prévention ambitieux, centré sur trois thématiques clés qui nous concernent tous : les emballages, les restes alimentaires et les encombrants en déchèterie.

Chaque action est une affaire d'équipe. Elle est pensée, programmée puis évaluée en étroite collaboration avec chacun des six groupements membres du Syndicat. C'est du sur-mesure pour chaque territoire !

Pour s'assurer que tout fonctionne, un Comité Technique se réunit tous les trois mois. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui marche, ce qui peut être amélioré, et de construire des solutions avec les équipes d'OCTAV et les services déchets des groupements de communes.

La stratégie de prévention est aussi suivie de près par les élus, via un Comité de Pilotage qui se tient tous les six mois. Enfin, le Comité de Direction, regroupant le Président et les Vice-Présidents, fait le bilan annuel et donne les grandes orientations pour l'avenir.

Comité Technique OCTAV avec les équipes Suez et les intercommunalités membres- octobre 2023



COMMUNICATION : ON REPENSE TOUT, ENSEMBLE

Des ateliers sont organisés, de véritables *laboratoires d'idées* où des experts et les agents des six groupements de communes se retrouvent. C'est un nouvel espace de créativité collective pour repenser totalement la façon de communiquer sur le tri. L'objectif est de faire émerger des solutions adaptées aux réalités de chaque commune. Cette intelligence collective permet d'ajuster au mieux les stratégies de communication. Résultat : une plus grande efficacité pour que chacun trie mieux au quotidien.

40 à 50 participants
SUR CHAQUE ATELIER

Atelier pour favoriser le tri des restes alimentaires et le compostage avec les sociologues du Lyre - Décembre 2023



Atelier animé par CITEO pour limiter les erreurs de tri des emballages - Février 2024

ZOOM SUR

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LE TRI DANS LA RUE

En 2025, le tri des emballages en dehors de la maison est devenu obligatoire sur l'ensemble du territoire français. Dans les bureaux, les espaces publics et les lieux de loisirs, des points de collecte adaptés doivent être mis en place pour permettre le tri.

Afin de soutenir les premiers acteurs dans la mise en place de ces dispositifs de tri, le Syndicat a coordonné une réponse à l'appel à projets lancé par Citeo.

Grâce à cette initiative, onze territoires et structures locales vont bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour déployer de nouveaux équipements de tri.



Corbeille quatre flux à Lunel-Viel

ONZE ENTITÉS TERRITORIALES, PROJETS ET ÉTABLISSEMENTS LOCAUX

La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Valergues, Lunel-Viel, Villevieille, le Pays de l'Or, le Pays de Sommières, le Grand Pic Saint-Loup, le lycée Victor Hugo de Lunel et le Syndicat Pic et Étang.

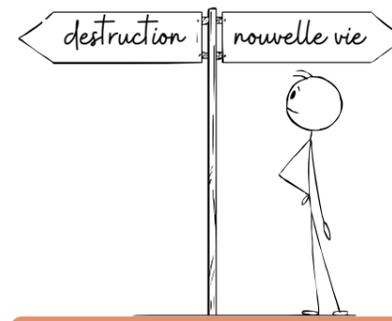
Fin de sécher sur les déchets, la communication renforcée

07

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION À DESTINATION DES CITOYENS

Dès 2021, le Syndicat a souhaité renforcer sa communication d'une part pour offrir à tous les publics une vision claire et transparente de ses activités, tant sur le traitement que sur la réduction des déchets. D'autre part, pour mieux faire connaître aux citoyens les équipements disponibles et les solutions existantes pour le tri et la réduction des déchets. L'ambition est de passer d'une communication basée sur l'injonction au tri à un dialogue qui prenne en compte la réalité du vécu des habitants et apporte des solutions adaptées aux besoins de chacun.

-  CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE COMMUNICATION
-  REFONTE DU SITE INTERNET ET DE L'IDENTITÉ GRAPHIQUE
-  ANIMATION DE PAGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
-  CRÉATION DE VIDÉOS DIDACTIQUES
-  CRÉATION DU MAGAZINE L'ESCOUBILLE - 8 NUMÉROS



COMMENT LES DÉCHETS SONT-ILS PERÇUS ?

Comment sont triés les restes alimentaires, les emballages, et les objets à la déchèterie ? Pour le Syndicat Pic et Étang, comprendre les perceptions et les habitudes est essentiel. Des études approfondies sont menées pour savoir comment les déchets sont vus, quelles sont les pratiques actuelles et surtout, ce qui aide ou freine les habitants à adopter de meilleurs gestes. Ces analyses fines permettent au Syndicat d'adapter ses stratégies d'accompagnement.

Un exemple concret ? L'étude sur les restes alimentaires en 2023 a montré que la principale difficulté n'était pas le compostage en lui-même, mais plutôt le stockage des restes alimentaires en cuisine. Fort de ce constat, une vidéo d'information a été produite pour donner des astuces simples et pratiques. Des préconisations sur le matériel ont également été transmises. Dans cette même logique d'amélioration continue, une étude sociologique en déchèterie a été réalisée en 2024, et une autre sur les emballages sera lancée avant la fin de l'année 2025.

-  UN AN D'ÉTUDE SOCIOLOGIQUE SUR LE TRI DES RESTES ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX - 2023
-  QUESTIONNEMENTS ET ANALYSES DES COMPORTEMENTS DES USAGERS EN DÉCHÈTERIE - 2024
-  ÉTUDE SUR LA CONSOMMATION, L'USAGE ET LE TRI DES EMBALLAGES - À VENIR EN 2025
-  UN QUESTIONNAIRE SUR L'USAGE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS - 2025

LE BAROMÈTRE DE TRI : ON PREND LE POULS DE VOS POUBELLES

Composé d'une trentaine de questions, le baromètre du tri est un outil essentiel pour mesurer l'évolution des pratiques des habitants. Il explore quatre thématiques clés : les habitudes de tri, la motivation, la connaissance des consignes et des solutions, ainsi que les actions de réduction des déchets. Menée tous les deux ans sur une période de dix ans auprès de plus de 300 habitants, cette approche permettra d'analyser l'évolution des connaissances et des comportements, afin d'ajuster les dispositifs mis en place en fonction des retours des habitants.



ZOOM SUR

LA CONFÉRENCE CITOYENNE SUR LES DÉCHETS

Avec la conférence citoyenne, le Syndicat Pic et Etang a souhaité mettre en place une instance consultative composée de citoyens pour échanger sur leurs perceptions et leurs usages au quotidien en matière de déchets. L'objectif était de produire des propositions concrètes pour accompagner la transition. Ainsi, entre fin 2023 et début 2024, elle a mobilisé une soixantaine de personnes du territoire pour échanger et co-construire des propositions autour de quatre thématiques.

60

citoyens
volontaires

ONT PARTICIPÉ À LA
CONFÉRENCE CITOYENNE



4 THÉMATIQUES ABORDÉES

LA CONFIANCE
LE PRIX
L'ACCOMPAGNEMENT
LA COMMUNICATION

21 PROPOSITIONS EN RÉPONSE AUX
ATTENTES FORMULÉES



RESTAURER LA CONFIANCE
DES USAGERS SUR LA NATURE
ET LA QUALITÉ DU SERVICE
RENDU

LES ATTENTES DES CITOYENS

De la transparence, de l'homogénéité et bien comprendre qui fait quoi, quand, comment. Mais aussi de la proximité, de l'écoute et le respect des engagements pris.



UTILISER LE PRIX COMME
OUTIL D'IMPLICATION ET
D'INCITATION

LES ATTENTES DES CITOYENS

Plus de simplicité et de clarté d'information pour comprendre ce que les habitants paient et pour quels services (bacs, collecte, traitement des déchets, prévention, etc...)



REPENSER L'ACCOMPAGNEMENT
POUR INCITER À LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS

LES ATTENTES DES CITOYENS

Déployer un accompagnement de proximité axé sur l'opérationnel, avec des personnes qui rencontrent les mêmes problématiques. Mettre en œuvre tout ce qui peut favoriser la réduction des déchets au-delà du seul usager (vente en vrac, moins d'emballages...)



RENDRE L'INFORMATION
DISPONIBLE ET PRIVILÉGIER UNE
COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

LES ATTENTES DES CITOYENS

Que les informations soient complètes, justes et cohérentes sur l'ensemble du territoire, voire au niveau national. Une communication au plus près de l'utilisateur, du territoire dans lequel il vit et de son quotidien. Avoir la possibilité de remonter des problématiques facilement.

OUVERTURE DES SITES DE TRAITEMENT AUX VISITES

Des visites de sites sont proposées aux élus, aux agents, aux associations du territoire, ainsi qu'aux scolaires pour découvrir et comprendre le fonctionnement des installations de traitement. Qu'il s'agisse de l'incinérateur, de la plateforme de compostage ou du centre de tri des emballages, c'est toujours l'occasion pour les visiteurs de prendre conscience des volumes reçus et traités.

Près de 50 visites de sites ont été organisées en 5 ans sur ces installations de traitement.



Visite de l'incinérateur par Stéphan Rossignol, Président du Pays de l'Or, en présence de Fabrice Fenoy, Président du Syndicat, et Matthieu Lapie, Directeur de l'incinérateur, le 31 octobre 2023



1 - Portes ouvertes de l'incinérateur le 16 novembre 2024 à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
2 - Visite du centre de tri des emballages des élus et des agents de la commune de Calvisson le 13 septembre 2024
3 - Visite de la micro-plateforme de compostage de restes alimentaires par des citoyens du Pays de l'Or le 12 avril 2025

Création de guides pour faciliter la réduction et le tri des déchets

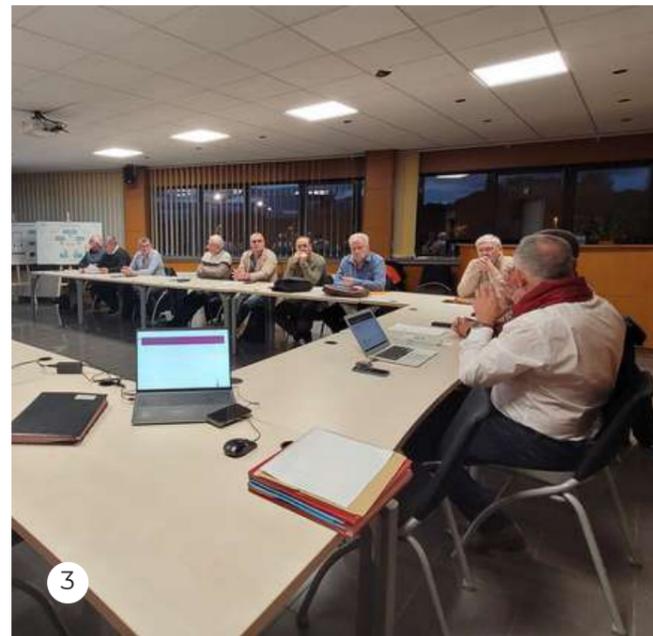


RESTES ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



SPÉCIAL
ÉVÈNEMENTS

et aussi...



1 - Séance de caractérisation (étude du contenu des poubelles) des ordures ménagères avec les élus du Syndicat le 10 septembre 2021

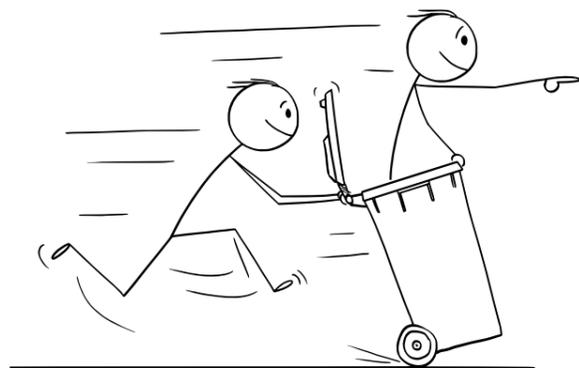
2 - Journée d'animation et de formation pour les gardiens des déchèteries du territoire le 21 septembre 2023

3 - Préparation de la conférence citoyenne sur les déchets lors du Comité Syndical le 17 novembre 2023

4 - Les élus du Syndicat lors de la cérémonie des vœux le 16 janvier 2025

5 - Remise de prix aux élèves des lycées Louis Feuillade (Lunel) et Lucie Aubrac (Sommières) pour le défi de réduction des bouteilles d'eau en plastique dans leurs établissements respectifs le 15 mai 2025

6 - L'équipe du Syndicat lors d'une séance de travail pour améliorer la qualité du tri des végétaux en déchèterie le 6 juin 2025



www.picetang.fr
contact@picetang.fr

